



LES ÉCHOS DU CE

FEVRIER 2015

Présents pour la CGT : Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Sophie GOUBIL (Nantes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Nathanaël LEMAIRE (Tours), Fernando MALVERDE (Vanves), Sylvain TOCCO (Rouen). **Représentante syndicale :** Fabienne LABIGNE (Nantes).

✓ LA FRAPPE NUCLEAIRE SUR UNE MOUCHE

Un technicien vidéo d'Orléans a été convoqué, mardi 17 février à un **entretien préalable à un « licenciement pour faute grave »**. Diable ! Quels sont donc les faits graves qui lui valent cette procédure ? On lui reproche d'avoir créé, il y a 3 ans, une auto-entreprise ; auto-entreprise qui n'a jamais eu d'activité et qui a été fermée fin 2014. Sachant cela, comment se fait-il que ça sorte soudainement fin janvier ? C'est la question que tout le monde se pose...

Ah, un petit indice : le garçon – très apprécié par ses collègues – a été très actif dans un récent mouvement de grève qui a abouti à la suspension du projet de télévision du matin ultralowcost et épisodique (une émission bricolée une fois tous les 15 jours sur les marchés) que les responsables éditoriaux locaux voulaient à tout prix mettre à l'antenne en janvier...

Notre collègue a fait l'objet d'une opportune dénonciation... Des bonnes vieilles **méthodes dignes des régimes les plus démocratiques**, destinées sans doute à tétaniser les troupes.

Les salariés d'Orléans se sont mis en grève et les élus du CE ont dénoncé ces façons de faire dans une **déclaration liminaire**. Quant à la sanction, ce sera finalement un blâme. Tout ça pour ça...

✓ LA GESTION ET RIEN D'AUTRE

Quelle activité pour les antennes ? Quels projets ? Quelles ambitions éditoriales ? **Quelle vision de la télévision régionale ?** Autant de questions que posent les élus...

... et pas de réponses. Ah si : prise de congé, lissage de l'activité, réduction des ETP, exercice contraint.

Les commis et les épiciers sont à la manœuvre, les promoteurs d'une télévision régionale ayant des ambitions éditoriales sont sans doute en train de se balader dans la stratosphère. Ca fait un moment qu'on n'en a pas croisé...

✓ **BUDGET 2015 : LA SAIGNEE SE POURSUIT**

A première vue, on pourrait croire que le **budget 2015** est en augmentation : **101,8 M€** contre 98,2 M€ en 2014. C'est un trompe l'œil dû à l'application des dispositions de l'accord collectif sur le temps de travail. Elles entraînent pour le Pôle un **surcoût de 3 M€ sur la masse salariale** : effet du forfait jours, du travail du week-end, etc.

En réalité, **le budget continue à baisser et fixe comme objectif une baisse supplémentaire de 15 ETP en 2015**, y compris l'effet du PDV. Depuis 2012, le pôle a perdu l'équivalent de 48 ETP, soit vraisemblablement une bonne centaine de précaires qui sont allés pointer à Pôle-Emploi. Fin 2015, **l'objectif est de 814 ETP sur le pôle**, contre 828 fin 2014.

Les autres dépenses hors masse salariale doivent encore être réduites de 200.000 euros, après une baisse de 2 M€ en 2014, par des renégociations de contrats, etc.

Les investissements décentralisés sont en très forte baisse, sans qu'on ait la visibilité sur les budgets d'investissements centraux. Globalement **les investissements sont en forte baisse à France Télévisions**, ce qui augure mal de l'avenir.

Côté recettes, **les objectifs de pub et de parrainage ont été largement surévalués**, de l'aveu même de la direction qui les juge « beaucoup trop ambitieux ». A 4,5 M€, ils ont été multipliés par deux par rapport à l'an dernier, alors qu'en réalité les rentrées publicitaires régionales sont très faibles : seulement 100.000 euros de chiffre d'affaires pour le mois de janvier 2015.

Parmi les autres mauvaises nouvelles, **Pôle-Emploi a décidé de mettre fin à la convention qui le liait à France Télévisions** pour la fabrication et la diffusion de flashes emploi. C'est un manque à gagner de 250.000 euros pour l'ensemble du réseau de France 3.

A noter que le renforcement du **dispositif Vigipirate** sera pris en charge hors budget de Pôle par le Central, soit environ 100.000 euros à ce jour, avec des pics à 3.000 euros par jour.

✓ DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES À MOITIE PRIX

Principale – sinon seule – activité de l'année : les élections. Pour les départementales, il est prévu dans chaque antenne **3 émissions La Voix est libre de 52 minutes**, les samedis précédant le scrutin, les 28 février, 7 et 14 mars.

Le soir de chaque dimanche de vote, **émission électorale sur le même principe que les municipales** : ouverture de l'antenne par le national de 19h30 à 20h15. Ensuite, alternance régional/national, à raison de $\frac{3}{4}$ d'heures pour les régions, $\frac{1}{4}$ d'heure pour le national jusqu'à 23h. Fin de la tranche par une heure de national de 23h à minuit.

Le lendemain du scrutin, créneau de $\frac{3}{4}$ d'heures dans chaque antenne, en lieu et place de Midi en France à 12h50.

Domage collatéral des élections, **Enquête de région sera supprimée en mars**. Les équipes sont déjà mobilisées sur les élections et il n'est pas question d'engager des moyens supplémentaires pour faire face à l'ensemble des objectifs. En lieu et place, des diffusions (ou rediffusions) de documentaires, donc des coproductions, donc pas d'activité dans les antennes.

Il faut dire que **l'enveloppe globale** attribuée au Pôle pour les deux scrutins – départementales en mars et régionales en décembre – est de 600.000 euros (100.000 euros par antenne), soit autant que pour les seules élections municipales. Il faudra donc faire chaque scrutin avec moitié moins que l'an dernier.

Côté moyens de direct :

En Bretagne : 1 DSNG à St-Brieuc. Pour le reste, 8 Aviwest (4 en location) dont 4 pour des directs dans les préfectures.

En Pays-de-la-Loire : 2 DSNG à Nantes et au Mans.

3 Aviwest pour des directs dans les préfectures à la Roche-sur-Yon, à Laval et à Angers.

Il y a une discussion pour une mutualisation des moyens entre la région et le national sur Nantes.

Dans le Centre : 1 DSNG à Orléans. Un autre en prestation, dont le lieu reste à déterminer.

2 Aviwest, l'un à Bourges, l'autre soit à Tours, soit à Montargis.

En Basse-Normandie : 1 DSNG à St-Lô, un autre à Alençon.

Une liaison SDSL à Caen, 2 Aviwest, un à Villedieu-les-Poêles et un à Lisieux.

En Haute-Normandie : 1 DSNG au Conseil général à Rouen, un autre au Conseil général de l'Eure.

1 Aviwest dont le lieu n'est pas défini.

En Ile-de-France, sans Paris où on ne vote pas : 1 DSNG France 3 et 3 autres DSNG en location pour couvrir la Seine-et-Marne, l'Essonne et la Seine-Saint-Denis. 1 VRC (KA-SAT), 2 Aviwest pour couvrir les Yvelines et éventuellement le Val-d'Oise.

La **priorité a été donnée aux DSNG pour les points de direct incontournables**, un aveu du manque de fiabilité des autres moyens de transmission, même si la direction refuse obstinément de le reconnaître. Mais tout le monde le sait...

Les élus ont déploré la priorité donnée au direct et au **blabla, au détriment de l'image** et des reportages qui sont la raison d'être d'une chaîne de télévision.

✓ **L'ANTENNE EN BREF (FORCEMENT...)**

Si l'on en croit la direction, le projet de **chaîne bretonne de plein exercice** devrait connaître un nouvel élan prochainement. Le Conseil régional doit paraît-il clarifier le projet au printemps, ce qu'on nous présente comme un « coup d'accélérateur ». On attend de voir...

Après l'épisode pathétique de la rentrée, qui a vu l'émission **Bretagne matin** supprimée parce qu'on n'était pas capable de remplacer la présentatrice absente (on croit rêver...), la direction annonce qu'elle va former un joker capable de la remplacer. C'est bien le moins...

Les prochains tournages de l'émission « **Histoire de se balader** » se feront à Gisors, Domfront et Lisieux.

En lieu et place de l'**Enquête de région** du mois de mars en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, une captation et un documentaire autour d'un spectacle de danse par des trisomiques. Un projet financé par la **convention des Pays-de-la-Loire**, convention qui devait théoriquement donner de l'activité aux équipes de Nantes, mais en donne en fait surtout au privé.

Parlons des **Locales** ou plutôt des « Locasionnelles », dont la programmation est de plus en plus folklorique, ballotée au gré des périodes de basse activité ou d'activité modulée – la différence est subtile : en gros la basse activité c'est le pire du pire, ça veut dire en général fermeture. Ainsi à Pâques prochain, période de basse activité sur 2 semaines et d'activité modulée sur 5 semaines, les deux locales des Pays de la Loire, Maine et Estuaire pour la première fois, seront **fermées et fusionnées avec le Régional**. Idem pour Baie de Seine. En région « Centre Val de Loire » – c'est comme ça qu'on dit d'ores et déjà à la direction –, édition commune Plein Centre, autrement dit la plus mutualisée possible. Étonnamment, seule Iroise s'affiche « indépendante », moyennant l'intégration d'un PAD venu de Rennes, et l'édition en breton An Taol Lagad est elle aussi maintenue, sauf pendant les ponts.

On a bien compris que **tout cela n'a rien d'éditorial**, mais qu'il s'agit ni plus ni moins d'écouler les congés des salariés sans les remplacer.

Interpellée sur le sujet, la direction continue à prôner une fusion des locales avec le Régional, en affirmant que c'est la seule solution et que la vraie proximité se situe dans la poche des téléspectateurs, c'est à dire sur le smartphone... D'ailleurs, la direction compte mener au printemps une « **réflexion éditoriale** » sur l'**avenir de l'édition Côte d'Albâtre**, édition mutualisée entre la locale du Havre et le BIP de Dieppe pendant les vacances. Le crédo est habituel : « on n'est pas satisfaits », « on a un problème de couverture des émetteurs » (pourtant avant les émetteurs ne semblaient pas poser problème)... Bref, on imagine qu'il s'agit là du commencement de mise en œuvre du projet de l'après-locales.

On notera au passage que la direction s'est bien gardée de nous parler de **l'étude qualitative sur les locales** de Toulon, de Boulogne-sur-Mer, du Havre et de Bayonne, qui a été rendue en juillet dernier et dont nous venons d'avoir connaissance par des indiscretions venues d'autres régions. On peut y lire que les téléspectateurs sont très attachés à leur édition locale et qu'ils sont hostiles à sa dilution dans le Régional. Ils veulent au contraire un renforcement de ces éditions, plus importantes pour eux que l'édition régionale. Ils les trouvent souvent trop courtes et estiment qu'elles devraient être diffusées plus tard, par exemple à proximité du Soir 3.

Réflexion aussi pour produire – c'est un grand mot – des **modules courts à diffuser l'été** après les journaux régionaux. Forte du succès de « 100 jours en été », la série autour de la Libération qui a parait-il attiré 800.000 spectateurs par jour, la direction voudrait créer des modules courts de 2 à 3 minutes, à partir d'émissions de la grille (Littoral, Histoire de se balader, Vues sur Loire, etc.). Du reboutiquage pas cher qui aurait, on l'imagine bien, le mérite d'empiéter sur la durée des journaux régionaux : autant d'équipes de moins à programmer sur le terrain. Ça, c'est de la gestion des effectifs.

✓ **TEMPS DE TRAVAIL : ON N'EST PAS SORTIS DE L'AUBERGE**

Un an et deux mois après l'entrée en vigueur des nouvelles organisations du travail, on n'a toujours pas de réponses à des questions essentielles. Une énième commission de suivi a eu lieu le 6 janvier, qui ne fait qu'acter des désaccords sur des sujets majeurs comme le **non paiement des dépassements horaires** en cas de semaine incomplète (un jour de congé, un jour d'absence maladie, jour férié, etc.). La direction a proposé de payer ces heures à 100% – c'est le minimum qu'exige le Code du Travail – les organisations syndicales demandent qu'elles soient considérées comme des heures supplémentaires payées à 125%. Faute d'accord, la direction continue à ne pas payer ces heures – ce qui s'apparente à du **travail dissimulé** – et renvoie à la négociation d'un avenant à l'accord collectif, autant dire à la Saint-Glinglin.

Même quand les questions ont prétendument été réglées, **l'information ne redescend pas dans les UOA** et les décisions ne sont donc pas appliquées. Difficile pour les RH de proximité de s'y retrouver. Au fil des commissions de suivi, les réponses ont évolué, mais il n'existe pas de synthèse mise à jour en temps réel. La dernière remonte à début octobre et elle contredit les décisions de la commission de janvier. C'est ubuesque.

Les élus ont dénoncé le **déficit d'information aux salariés**. C'est le cas sur le contrat de génération. Les personnes au forfait jours ne peuvent en bénéficier. Ce qui veut dire que les salariés de plus de 57 ans qui ont signé leur avenant avant la signature de l'accord en janvier 2014 ne peuvent pas bénéficier d'un aménagement de leur semaine en 4 jours. Pour y remédier, la commission du 6 janvier prévoit que ceux qui sont dans ce cas mais ont signé un forfait jours ont jusqu'au 31 mars 2015 pour revenir au décompte horaire. Aucune information n'a été diffusée au personnel. Les élus ont demandé à la DRH de le faire.

Pour le reste, **toujours pas de réponses** sur la « pénalisation » de la génération des RTT, rien sur les congés de fractionnement pour les journalistes, etc.

✓ **LE TGV TAILLE UN SHORT À LA STATION DE ROUEN**

On se demande si les salariés de Rouen n'ont pas fâché quelque dieu. Alors que depuis des années ils souffrent de locaux exigus et inadaptés, le projet de construction d'un nouveau bâtiment était enfin sur les rails sur les berges de la Seine. Sur les rails, c'est le cas de le dire car, patatras, on apprend que **le site retenu qui a fait l'objet d'un appel d'offres et dont le projet est en cours de finalisation est en fait logné par RFF** (Réseau ferré de France) qui veut y faire passer les TGV en souterrain sous la Seine, dans l'hypothèse de la création d'une ligne grande vitesse.

La mairie de Rouen n'était paraît-il pas au courant. RFF doit finaliser son étude d'impact début avril, mais **d'ores et déjà la direction et la mairie envisagent un plan B**, en l'occurrence un déplacement du projet un peu plus loin sur les quais, plus près du centre-ville, si toutefois on trouve un terrain disponible et suffisant. La direction doit revoir le maire de Rouen le 10 mars prochain. A suivre donc.

✓ **VENTE DE L'APPARTEMENT DU CE EN VENDEE**

Les élus ont voté à l'unanimité la vente de l'appartement que possède le CE à Port-Bourgenay, sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire en Vendée.

Cet appartement, héritage du CE de France 3 Ouest, est situé dans une résidence Pierre & Vacances. Il est peu utilisé par les salariés du pôle, vieillit et coûte finalement cher pour un service rendu assez limité.

Par ailleurs, **il double avec d'autres offres analogues proposées par le CE**, en particulier les locations Odalys dans des villages vacances un peu partout en France.

Mandat a donc été donné au Secrétaire pour mettre ce bien en vente. L'étape suivante sera de savoir si le CE investit dans une nouvelle propriété, où et comment.

✓ **PRESTATION DE MENAGE EN JOURNEE**

Les élus ont interpellé la direction sur les nouvelles dispositions qui prévoient que le ménage doit être fait en journée ; les prestataires ont dû signer une charte. L'idée vise en théorie à améliorer le sort des femmes de ménage, en ne les faisant pas travailler à des heures indues. Mais dans la réalité, **cela pénalise ces salariées dans plusieurs antennes**. A Caen par exemple, les nouveaux horaires les empêchent d'avoir plusieurs employeurs et donc ne leur permettent pas de vivre décemment.

Interpellé sur ce sujet au précédent CE, **le Président dit être intervenu auprès du prestataire** pour faire en sorte que la salariée puisse continuer à travailler le matin comme elle le souhaitait. Ce qui pose d'autres problèmes, notamment celui des « travailleurs isolés ».

Côté produits utilisés, le cahier des charges prévoit l'utilisation obligatoire des « **écoproduits labellisés** » et des « achats responsables ».

Actuellement, il y a plusieurs prestataires de ménage sur le Pôle, notamment DeCa Propreté pour la Bretagne et les Pays-de-la-Loire, OMS Synergie Group en Normandie et en région Centre, Sequoia en Ile-de-France.

✓ **A VENIR**

Prochain CE : 20 mars

Commission économique : 12 mars

Commission Emploi-Formation : 17 mars

Commission de l'Information et des Programmes : 23 mars

Prochain CCE : 25 et 26 mars

CCE extraordinaire sur le projet Info 2015 : 5 mars.



Déclaration liminaire des élus CE ordinaire de février 2015

Mardi dernier, un technicien vidéo d'Orléans était convoqué par la DRH du Pôle à un entretien préalable à un « licenciement pour faute grave ».

Sans plus de précisions, le salarié a vécu pendant 3 semaines dans l'angoisse et dans l'incertitude ; pour apprendre au final qu'on lui reproche aujourd'hui la création il y a 3 ans d'une auto-entreprise qui n'a jamais eu d'activité et qu'il a fermée à la fin de l'année 2014.

Cette procédure appelle plusieurs questions : pourquoi une telle disproportion entre la faiblesse du dossier et la gravité de la sanction envisagée ? Le but était-il de faire un exemple ? La direction n'a obtenu que la mobilisation du collectif de travail d'Orléans contre ce qui est ressenti comme une injustice.

Pourquoi cette soudaine procédure de sanction, fin janvier 2015, alors que cette société dormante existait depuis plusieurs années et qu'elle est désormais fermée ?

La direction n'en avait-elle pas connaissance ? Et si non, par la diligence de quel individu bien intentionné en a-t-elle été informée ? En d'autres termes, à qui profite le crime ?

Etonnant hasard du calendrier, cette menace de sanction surgit quelques semaines après un mouvement de grève dans lequel ledit technicien vidéo a été très impliqué, dans un contexte plus global de mobilisation des techniciens vidéo dans les différentes régions de France 3. On est tentés de faire le lien. Faut-il y lire une tentative d'intimidation de la part d'une RH plus empressée à sanctionner qu'à prévenir et à aider les salariés ?

Apparemment le responsable hiérarchique du salarié n'était pas dans la confiance... Qui donc a été à la manœuvre ?

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest s'étonnent d'un tel zèle. La règle est-elle la même pour tous les salariés ? Sur d'autres antennes dans un passé récent, des faits autrement plus reprochables n'ont pas, à notre connaissance, valu à leurs auteurs de lettre recommandée. Faut-il en déduire qu'il y a deux poids, deux mesures ?

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest ont été choqués par cette procédure disciplinaire, aussi soudaine que disproportionnée. Ils manifestent leur soutien à ce technicien vidéo dont les qualités professionnelles et humaines sont unanimement reconnues.

Ils alertent une fois de plus sur les agissements d'une filière RH qui dévoie ses missions et tend à prendre le pas sur les managers.

Alors que le rapport Vacquin pointe des services RH « qui ne jouent pas leur rôle de support des salariés », alors qu'il décrit des collectifs de travail fragilisés, ce mode de management est un très mauvais signe. Il est urgent de changer de politique !

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.